



Règles de vie de l'école de la Colline

2020-2021

NOS VALEURS

- Le sens des responsabilités et l'autonomie
- Le respect de soi, des autres et de l'environnement;
- Le développement de relations agréables et harmonieuses.

NOS OBJECTIFS

- Apprendre dans un milieu où le climat est respectueux, pacifique et sécuritaire;
- Développer des habiletés personnelles dans la résolution de ses conflits avec l'entourage.

RÈGLES DE L'ÉCOLE

- 1. Je me respecte et je respecte les autres en gestes et en paroles.**
- 2. Je respecte les règles de vie de la classe.**
 - Je fais le travail tel que demandé
 - Je respecte les délais exigés pour mon travail
 - Je fais l'étude et les devoirs
 - Je suis à l'heure en classe
 - Pour ma collation, je mange des fruits, légumes ou produits laitiers
 - Je demande l'autorisation pour apporter un objet de la maison à l'école.
 - J'ai le matériel requis pour faire le travail d'école.
- 3. Je prends soin du matériel et de l'environnement**
- 4. J'agis de façon sécuritaire en tout temps.**
 - Je marche lorsque je me déplace dans l'école
 - Je circule prudemment dans les escaliers
 - Je demande l'autorisation avant de sortir de la cour d'école
 - J'attends l'autorisation d'un adulte de l'école avant de sortir de l'école
- 5. Je porte des vêtements et accessoires adaptés aux activités et aux saisons.**
 - J'ai deux paires de chaussures : une paire d'espadrilles pour l'intérieur et une paire de chaussures/bottes pour aller dehors
 - La camisole que je porte a des bretelles larges
 - Je porte des vêtements décents et à caractère pacifique

Manquement mineur et majeur

Nous distinguons deux types de manquements : majeur ou mineur. Tout dépend de la gravité de la situation. Les conséquences sont choisies en fonction de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements observés chez l'élève.

- Un **manquement mineur** concerne la gestion quotidienne de la classe ou de l'école. Nous prioriserons une conséquence logique au manquement observé.
 - Exemples de conséquences éducatives: reprise de temps, réflexion écrite, excuses, travail supplémentaire, copie réflexive, suspension de la récréation.
- Un **manquement majeur** est :
 - une atteinte grave au bien-être physique et psychologique d'une personne (violence physique ou verbale, intimidation, harcèlement, menaces),
 - un danger pour soi, les autres ou l'environnement
 - une entrave à la sécurité

À chaque manquement majeur, l'élève reçoit un avertissement verbal et il y a **arrêt d'agir immédiat et mise à l'écart temporaire** de l'élève.

- Exemples de conséquences éducatives: retrait ou isolement, réflexion écrite, démarche de réparation, perte de privilège, suspension à l'interne, suspension externe, appel/rencontre avec les parents, rencontre avec un intervenant spécialisé, contrat d'engagement, protocole de réintégration à l'école, expulsion définitive de l'école.

*Une bonne collaboration entre l'école et la famille
améliore les chances de réussite de l'enfant.*

J'ai pris connaissance des règles de vie de mon école et je m'engage à les respecter.

J'ai pris connaissance des règles de vie de l'école et j'apporterai mon appui à leur application

Signature de l'élève

Signature du parent